

Lettre d'engagement PEA

A remettre à BNP Paribas au plus tard
au moment de l'acquisition ou de la souscription des titres

Je soussigné, M /Mme....., titulaire du compte PEA¹
n°..... sollicite l'inscription des titres non cotés de la
société au compte titres de mon PEA.

1- En vue de l'acquisition de ces titres (soit par achat auprès d'un tiers, soit par voie de souscription auprès de la société émettrice), dont j'ai vérifié l'éligibilité au PEA, les sommes sont à prélever sur le compte espèces de mon PEA :

- montant à prélever :
- nombre de titres :
- nature des titres (à cocher):

- ☐ Actions Ordinaires ou
- ☐ Parts Sociales

En cas d'achat auprès d'un tiers :

- date de l'achat :
- identité du cédant :

2- Le règlement de l'opération est directement effectué par BNP Paribas au cédant ou à la société émettrice désignée(e) ci-dessus ;

3- les titres figureront dans mon PEA dès que j'aurai fait parvenir à BNP Paribas, dans les deux mois qui suivent l'acquisition ou la souscription des titres, la lettre d'attestation délivrée par la société qui certifie la réalité de la souscription ou de l'achat. Cette attestation permet à BNP Paribas d'enregistrer les titres dans le PEA ;

4- les sommes versées sur mon PEA ne peuvent être employées à l'acquisition de titres détenus hors de ce plan par moi-même (titulaire du plan), mon conjoint, mon partenaire auquel je suis lié par un pacte civil de solidarité ou nos ascendants ou descendants ;

5- je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces de mon PEA les sommes prélevées en vue de cette acquisition ou de cette souscription si la société émettrice ne fournit pas l'attestation dans les deux mois qui suivent cette souscription ou cet achat. Le défaut de reversement constituerait un désinvestissement qui entraînerait la clôture du plan ;

6- je m'engage à donner instruction à la société émettrice de verser sur mon PEA les produits provenant des titres acquis ou souscrits dans les conditions énoncées ci-dessus ;

7- je ne possède pas et n'ai pas possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années. En cas de détention indirecte, par l'intermédiaire de sociétés ou d'organismes interposés et quel qu'en soit le nombre, le seuil de 25 % s'apprécie en multipliant entre eux les taux de détention successifs dans la chaîne de participations ;

¹ RIB complet du Plan d'Epargne en Actions

- 8- je m'engage à informer BNP Paribas sans délai, de toute acquisition ou souscription de titres en cas de franchissement du seuil de 25 % ;
- 9- j'indiquerai par écrit à BNP Paribas tout mouvement (cession, remboursement ...) affectant les titres acquis dans les conditions énoncées ci-dessus - en lui précisant la nature et le nombre des titres cédés ou remboursés ainsi que la date de la cession ou du remboursement et, le cas échéant, l'identité de l'acquéreur - et à verser immédiatement dans le PEA le produit de la cession ou du remboursement.
- 10- J'ai bien noté que tout manquement à la réglementation relative au PEA entraînera sa clôture.

Fait à _____, le _____

(Signature du titulaire du plan)
